

Zéro artificialisation nette, financement du SDIS, situation des EHPAD, ... :

L'Association des maires et présidents d'intercommunalité de la Manche sensibilise députés et sénateurs de la Manche sur des sujets d'actualité

Vendredi 10 février, les membres du bureau de l'association des maires et présidents d'intercommunalité de la Manche ont convié à Saint-Lô les députés et sénateurs de la Manche. Ce format de réunion, qui a lieu 2 fois par an, permet d'échanger avec les parlementaires sur les sujets, les préoccupations et les urgences rencontrées dans le département par les élus du bloc communal. Ce temps d'échanges est également l'occasion pour les parlementaires de faire un tour sur l'actualité législative concernant les collectivités locales. En introduction, Charly VARIN, président de l'association des maires a effectué un tour d'horizon de la situation financière des communes rurales, des communes de taille intermédiaire et des intercommunalités. Ces deux dernières catégories étant en proie à des situations financières parfois très complexes comprenant hausses vertigineuses de charges et absence de recettes adaptées en face. Après ce tour d'horizon, 3 sujets ont été abordés dans le détail :

Loi climat et résilience et zéro artificialisation nette : Ne pas mettre le département sous cloche !

La loi climat et résilience confie la mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) aux Régions via la révision de leurs schémas régionaux de développement (SRADDET) avant que les intercommunalités à leur tour ne le transposent dans leurs Plans locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi).

La Région Normandie a donc initié la révision de son schéma qui devra prendre en compte le ZAN avec 50% de droits à construire en moins d'ici 2030 et 0 droits à construire en 2050. La Région a choisi de dialoguer avec les intercommunalités et les SCOT (Schéma de COhérence Territorial). Dans la Manche tout un travail préalable de dialogue et de diagnostic a été effectué sous l'égide de l'association des maires et en lien étroit avec les 4 SCOT du département, les intercommunalités et le conseil départemental. Mené par Sébastien Fagnen, Jean-René Binet et Sylvie Nocquet sur la partie technique, ce travail de diagnostic permet aujourd'hui d'avoir un temps d'avance sur les autres territoires normands. A l'heure où le département connaît le plein emploi mais aussi une légère érosion démographique, les mois qui s'ouvrent avec la révision du SRADDET Normand seront clés pour le développement de la Manche à l'horizon 10-15 ans que ce soit pour l'emploi, la préservation des terres et du bocage et de la dynamique démographique.

Les présidents de SCOT, présidents d'intercommunalités et les maires sont pleinement mobilisés pour travailler étroitement avec la Région Normandie pour garantir une ambition raisonnable et raisonnée

qui permettra de poursuivre le développement de nos entreprises locales, de garantir des services en proximité dans le maillage des villes moyennes et des bourgs centres de la Manche, de diminuer drastiquement l'étalement urbain sur des terres agricoles qu'il est désormais nécessaire de préserver pour garantir notre souveraineté alimentaire. Tout en répondant aux enjeux du réchauffement climatique et notamment dans la Manche le recul du trait de côte qui va inéluctablement nécessiter des déplacements et relocalisations.

Les membres du bureau de l'association ont exposé aux parlementaires l'état d'avancement de leurs travaux et orientations qui prendront effet d'ici 3 ans pour garantir un urbanisme raisonné et un développement mesuré.

Jean-Michel Houllégatte, au nom des sénateurs a remis aux élus locaux une proposition de loi transpartisane qui propose d'assouplir l'application du ZAN dans les territoires ruraux en garantissant un minimum de développement pour toutes les communes rurales. Ce texte sera examiné en séance publique au Sénat le 14 mars prochain. Les élus locaux de la Manche saluent cette initiative visant à rendre l'application de la loi climat et résilience et du ZAN plus efficiente et plus en phase avec les réalités vécues sur le terrain. **« Il y a urgence à faire coller la théorie de la loi avec le principe de réalité vécu par les élus locaux. Réalité qui n'est pas la même dans la Manche qu'en Camargue »** a insisté le bureau de l'association par la voix de son président.

Financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : Les intercommunalités et le conseil départemental n'ont plus les moyens pour répondre au besoin de financement exprimé.

Le deuxième sujet évoqué avec les députés et sénateurs concerne le financement de la protection des populations de la Manche par nos sapeurs-pompiers.

En raison de l'inflation et d'une hausse spectaculaire de + 30% des interventions des pompiers dans la Manche en 2022 en raison notamment des carences du système de santé et des incendies dûs à la sécheresse, le conseil d'administration du SDIS de la Manche souhaité augmenter son appel à cotisations auprès des intercommunalités et du Département à hauteur de 6,2% soit le plafond maximum. Les intercommunalités après échanges en M9 n'ont pas pu répondre favorablement à cette demande de hausse en raison de la propre fragilité de leurs situations financières. Le président Varin a rappelé une nouvelle fois que plusieurs intercommunalités manchoises rencontraient des situations financières tendues avec des perspectives de Capacité d'Autofinancement Nette négative en fin d'année 2023 si aucune évolution de recettes n'est envisagée. Compte-tenu de cette situation, les intercommunalités et le Département en lien avec le SDIS se sont mis d'accord sur une hausse des participations de +3,5% en 2023.

L'association des maires a donc demandé aux parlementaires de se saisir de la problématique du financement des SDIS qui ne peut plus reposer sur les seules collectivités locales au regard des enjeux qui sont devant nous. Un rapport de l'Inspection Générale de l'Administration commandé par le ministère de l'intérieur corrobore cette demande des élus locaux de la Manche en pointant du doigt un système de financement à bout de souffle qui ne peut plus reposer que sur les seules collectivités locales, elles-mêmes prises en étau par l'inflation et l'explosion de leurs propres charges.

Les députés et sénateurs présents se sont engagés à porter une initiative commune auprès du Gouvernement et plus particulièrement auprès du ministère de l'Intérieur pour relayer la situation manchoise que de nombreux départements connaissent également. De son côté, l'association des

maires et présidents d'intercommunalité de la Manche se mobilisera sur cette question auprès des instances nationales de l'AMF. **« Il n'est pas acceptable qu'alors que le système de santé rencontre des difficultés énormes, nos sapeurs-pompiers qui font un travail remarquable et pallient les carences, bien souvent sous le statut du volontariat, se trouvent pénalisés dans leur quotidien par un système de financement qui a vécu. Il faut repenser l'ensemble du dispositif pour le rendre pérenne et efficace à la fois pour nos sapeurs-pompiers dans leurs missions quotidiennes et pour les habitants de la Manche qui ont droit à un service de secours digne du 21^{ème} siècle »** a indiqué le président de l'association.

Situation dans les EHPAD publics de la Manche : L'association des maires tire la sonnette d'alarme !

Dans le cadre de leur mandat municipal, nombre d'élus locaux siègent dans les conseils d'administration des EPHAD publics de la Manche. Depuis septembre 2022, nombre de maires ont fait remonter des situations très critiques sur la situation financière des établissements manchois auprès de l'AMM.

Au 31 décembre 2022, un certain nombre d'établissement n'a pas pu régler des factures et payer les charges sociales de ses personnels. **« L'heure est grave pour nos aînés »** comme l'a indiqué Annaïg Le Jossic, vice-présidente de l'association des maires et maire de Saint-Pair-sur-Mer.

Les EPHAD de la Manche sont frappés par l'inflation, la hausse du point d'indice des agents et les mesures prises suite au Ségur de la Santé mais avec des recettes en hausse de seulement 2%. Après un travail remarquable et difficile mené pendant la pandémie, les équipes des EPHAD de la Manche font face aujourd'hui à un mur économique et financier qui fragilise grandement leur fonctionnement et aboutit à une démotivation quasi générale qui se traduit par des départs en nombre de personnels.

Certains établissements, en raison d'un résultat financier négatif en fin d'année 2022, ne peuvent plus pourvoir les postes vacants faute de trésorerie. D'autres constatent des hausses de + de 25% concernant la fourniture de denrées alimentaires dans leurs nouveaux marchés publics sans parler des hausses du prix des énergies pour lesquelles les établissements ne bénéficient d'aucun dispositif d'amortisseur ou d'aide contrairement aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités locales.

Face à ce constat, l'association des maires et présidents d'intercommunalité de la Manche a souhaité tirer la sonnette d'alarme auprès des parlementaires pour alerter les financeurs de ces établissements que sont l'Etat via les ARS ; le Conseil départemental de la Manche et les familles des résidents. **« La situation actuelle n'est plus tenable. Certains établissements ont réduit les portions alimentaires des résidents, d'autres ont passé consigne à leurs personnels de limiter les toilettes des résidents pour économiser. A l'heure du scandale ORPEA, il ne faut pas que la puissance publique, faute de prise en compte de situations financières intenable, organise elle-même indirectement une forme de maltraitance de nos aînés »** s'est indigné le bureau de l'association des maires de la Manche

« Si rien ne change dans les prochains mois, entre 4 et 6 établissements vont se trouver en cessation de paiement en fin d'année » a indiqué Charly Varin, président de l'AMM.

Les parlementaires ont indiqué qu'ils prendraient des initiatives législatives pour tenter de solutionner les situations très complexes constatées dans les EPHAD de la Manche.